



COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents : SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoint), COMPERAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, POTHEAU Geneviève, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absents non excusés :

BÉGLIA Gérard, GODARD Philippe, GUILLEMEAU Roland, MUGUET Anne-Magali

Absents excusés ayant donné pouvoir :

QUÉRET Jean-Louis donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

CHICON Pierre donne pouvoir PREVOST Yvette

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2020/024 : Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales :

En remplacement du Maire, le 1^{er} Adjoint au Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le 1^{er} Adjoint rappelle que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire avait été supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants auraient été élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (art. L.286).

Le 1^{er} Adjoint indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrage exprimés [b – (c + d)] :	11
f. Majorité absolue :	6

Résultats :	QUÉRET Jean-Louis	: 11 (onze)
	GARAULT Jean-Claude	: 11 (onze)
	COMPÉRAT Jean-Raymond	: 11 (onze)

M. Jean-Louis QUÉRET, né le 8 décembre 1951 à LORDONNOIS (Yonne), domicilié à CHAMPLOST, 30 grande rue, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Claude GARAULT, né le 19 juin 1955 à PARIS 14^{ème} (Paris), domicilié à CHAMPLOST, 2 rue de la Forêt – Hameau de Prunelles, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Raymond COMPÉRAT, né le 1^{er} mars 1941 à BRIENON S/ ARMANCON (Yonne), domicilié à CHAMPLOST, 21 rue des Vergers – Hameau de Chatton, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

ELECTION DES SUPPLEANTS

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrage exprimés [b – (c + d)] :	11
f. Majorité absolue :	6

Résultats : Max MAIO : 11 (onze)
 Arnaud ZIELINSKI : 11 (onze)
 Yvette PREVOST : 11 (onze)

M. Max MAIO, né le 9 septembre à TROYES (Aube), domicilié à CHAMPLOST, 45 route de Paris, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Arnaud ZIELINSKI, né le 26 août 1977 à Migennes (Yonne), domicilié à CHAMPLOST, 11 chemin de Sens – Hameau de Vaudupuits, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Yvette PREVOST, née le 21 juin 1949 à VENIZY (Yonne), domiciliée à CHAMPLOST, 22 rue d'Avrolles – Hameau de Chatton, a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance est levée à 20 h 20.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 16 juillet 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

